



## Communiqué de presse

Mercredi 28 octobre 2020

### **Allocution du Président de la République : un nouveau coup d'arrêt pour l'hôtellerie-restauration qui exige des mesures fortes, claires et responsables pour leur sauvegarde**

La pandémie se développe et n'est plus sous contrôle, la France doit se confiner. Tels sont, en substance, les propos tenus ce soir par le Président de la République. Dans la foulée, il a annoncé une nouvelle fois, que des mesures doivent être mises en œuvre pour renforcer la lutte contre la propagation du virus et venir en aide aux entreprises empêchées de travailler.

Ainsi, en dépit du respect d'un protocole sanitaire renforcé sur l'ensemble du territoire et de leur participation active et responsable à la lutte contre la propagation de virus, tous les professionnels, qu'ils soient, hôteliers, cafetiers, restaurateurs, traiteurs organisateurs de réceptions ou discothécaires, se voient encore une fois interdire d'exercer leur activité du fait des mesures de confinement imposées par l'État.

*« Cette fermeture contrainte et brutale de nos établissements sonne un nouveau coup d'arrêt pour nos professionnels qui oblige le Gouvernement à prendre des mesures fortes, claires et responsables pour leur venir en aide »,* déclarent à l'unisson les Organisations professionnelles du secteur, GNC, GNI, UMIH et SNRTC.

*« Les professionnels exigent de la visibilité, ils veulent savoir quelles sont les aides mises à leur disposition et pour combien de temps »,* ajoutent ces organisations.

**Dans la lignée de ses précédentes déclarations communes et des réunions de travail avec le Gouvernement, la profession unie demande, aussi longtemps que les mesures sanitaires perdureront et pour toute la filière des CHR Café, Hôtels et Restaurants :**

- Un accès au Fonds de solidarité pour toutes les entreprises, sans effet de seuil de salariés notamment, ni condition liée à la forme juridique de l'entreprise ou à l'importance de sa perte de chiffre d'affaires. Ce fonds de solidarité doit venir compenser les charges fixes qui continuent de courir pour nos professionnels (électricité, abonnement...) à hauteur de 10 000 euros par mois ;
- Une solution urgente au problème des loyers, qui doit être déconnecté du fonds de solidarité, au moyen d'un crédit d'impôts incitant fortement les bailleurs à abandonner toute ou partie des loyers dus par les professionnels locataires ;



- Des exonérations de charges sociales patronales pour toutes les entreprises sur toute l'année 2020 ;
- Le maintien du dispositif de chômage partiel aux conditions d'indemnisation actuelles, congés payés induits inclus, sans reste à charge, au-delà du 31 décembre 2020 et aussi longtemps que les contraintes et restrictions sanitaires perdureront.
- La prise en charge de la perte d'exploitation causée par cette nouvelle fermeture administrative ou la mise à l'arrêt des établissements comme les hôtels, en l'absence de touristes, par les assurances, qui cette fois-ci ne sauraient se défilier en arguant d'une situation inédite.

Le secteur est dans une crise inédite. Il a déjà perdu plus de 150 000 emplois. La survie des hôtels, cafés, restaurants, discothèques et traiteurs organisateurs de réceptions se joue maintenant.

**Le gouvernement doit assurer les professionnels de sa volonté de les aider maintenant et dans la durée par des mesures aussi fortes qu'indispensables et urgentes.**

### Contact presse

**UMIH** Ophélie ROTA 06.82.82.95.82 /Charlotte Le Moniet 07.87.02.69.66  
**GNI** Franck Trouet 06.73.86.66.65